

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à cpter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à cpter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvére (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à cpter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à cpter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

Observatoire du stationnement - Tableau de bord 2005 - Communication

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au préalable, il est important de rappeler que le champ d'observation de ce tableau de bord est limité au stationnement public payant.

Sont donc exclus de l'analyse le stationnement sur voirie non équipée d'horodateurs, l'offre privée et le stationnement en parcs relais, ces aspects étant appelés à enrichir l'analyse dans les années à venir.

Si 2004 était l'année des changements et des grands bouleversements, 2005 se devait d'être celle de la concrétisation des espoirs entrevus avec la fin des travaux du tramway dans l'hypercentre de Bordeaux, synonyme de retour à la normale « avant travaux » pour le stationnement payant sur voirie, et l'amélioration des résultats des parcs de stationnement.

Ces espoirs se sont finalement révélés justifiés au regard de la progression des résultats affichés par les parcs de stationnement dont tous les paramètres semblent au vert, même la fréquentation pour la première fois en hausse depuis 2001 sur le panel observé. Le nombre d'abonnés y est aussi en progression bien que le solde global soit en retrait par rapport à 2004 du fait de la disparition de la clientèle « abonnés » du parc de stationnement Saint-Pierre les Quais.

La clientèle « abonnés » a d'ailleurs été l'objet d'une attention toute particulière puisque Parcup applique depuis décembre les nouveaux objectifs contractuels fixés par la Communauté urbaine de Bordeaux à destination de la clientèle des abonnés résidents qui tendent à multiplier par deux la proportion de ces usagers sur l'ensemble de la clientèle « abonnés ». L'A'urba a donc saisi l'opportunité d'étoffer le suivi de cette clientèle sous l'angle plus particulier des résidents. De plus et au regard des rapports d'activités plus complets des trois exploitants d'un point de vue des données statistiques le traitement des parcs de stationnement est plus précis en adaptant leur fiche synthétique.

En revanche, s'il faut confirmer la progression des résultats du stationnement payant sur voirie à Bordeaux, il faut bien à l'inverse constater que ceux de certaines communes périphériques sont moins encourageants et notamment pour Le Bouscat où ils sont singulièrement en baisse.

Enfin l'année 2005 permet de constater l'effort particulier de BP 3000 et VINCI PARK pour compléter les informations transmises tandis que de son côté, Parcub maintient le niveau de détail habituel de ces données.

1) Stationnement payant sur voirie : des communes périphériques en difficultés

A l'exception de la commune de Mérignac, où les résultats poursuivent leur hausse depuis 2003, les autres communes présentent des statistiques en baisse par rapport à 2004 ou simplement un infléchissement des tendances (hausse moins forte à Bordeaux).

Pour la première fois depuis 2001, Pessac obtient des résultats en baisse dans toutes les variables observées (recettes et verbalisation). Il n'est pas possible d'en déduire une tendance pour le moment (période de travaux importants sur le centre ville).

Sur Mérignac, bien que ses résultats en surface soient encore en hausse (hausse qui marque elle-même une progression), au niveau actuel des résultats, la zone de stationnement payant de surface est loin de fonctionner correctement.

Enfin, la commune du Bouscat poursuit sa chute depuis 2004, date à laquelle la commune a notamment augmenté la période de gratuité sur voirie payante.

Les recettes baissent cette année de 56 % et la verbalisation globale de 76,8 %, à des niveaux ne pouvant assurer l'intérêt d'une zone de stationnement payant de surface.

La ville de Bordeaux reste, quant à elle, en période transitoire dans l'attente de retrouver des résultats du niveau de ceux de l'année 2000. Bien que de nouveau en hausse en 2005, ceux-ci se révèlent moins en progression que l'an passé. A la décharge de la ville de Bordeaux, la marge de progression était telle en 2004, après la fin des travaux du tramway en hypercentre, que les pourcentages d'évolution ne pouvaient qu'être élevés.

Evolution 2000/2005 des données du stationnement payant sur voirie

		Bordeaux	Le Bouscat	Mérignac	Pessac
Recettes horodateurs	2004/2005	27,40%	- 56%	Donnée non renseignée	- 14,50%
	2000/2005	- 10,90%	26,50%	Donnée non renseignée	981,40%
Nombre de P.V à 11€	2004/2005	27,30%	- 82,40%	67,80%	- 10%
	2000/2005	- 19,20%	2001/2005 - 72%	426,30%	2 792%
Nombre de P.V à 35€	2004/2005	6,50%	- 63,90%	114,60%	- 48,50%
	2000/2005	- 68,40%	2001/2005 - 40,20%	596,10%	91,60%

2) Parcs publics de stationnement payants : des résultats positifs

Tous parcs confondus, à l'exception du taux d'occupation moyen (seulement 8 parcs sur 19 renseignés) qui stagne, tous les indicateurs généraux (recettes, nombres abonnés, fréquentation) sont en moyenne en hausse en 2005. Le phénomène le plus marquant concerne cependant la fréquentation qui augmente pour la première fois depuis 2001 (+ 5,9 %).

Ce résultat trouve surtout son origine dans la progression du parc centre commercial Mériadeck (+ 7,3 %), principal pourvoyeur de la fréquentation horaire des parcs renseignés.

Hormis ce résultat, on notera le report partiel de clientèle qui s'est opéré d'Ilot Bonnac, fermé en février 2005, vers Gambetta. La fréquentation générale de ce parc augmente de 29,3 %. Porte de Bordeaux et République sont, quant à eux, en baisse respective de 10,9 % et 6,1 %.

Seul indicateur à ne pas connaître de véritable progression, le taux d'occupation moyen des quelques parcs renseignés n'est pas pour autant en baisse. La baisse enregistrée par centre commercial Mériadeck (- 5 %) est due à la perte de clientèle « abonnés ». Celles de République et Porte de Bordeaux sont liées à une perte d'activité générale.

On notera surtout le résultat exceptionnel de Saint-Jean, dont l'occupation moyenne progresse de 9,9 % pour atteindre un taux de 80,3 %, qui contribue largement à la stabilisation du taux global obtenu sur les parcs renseignés.

Tous les parcs renseignés exhaustivement voient par ailleurs, leur recette augmenter par rapport à 2004 (surtout les nouveaux parcs des quais de Garonne gérés par BP 3000). Seuls Camille-Jullian, Victoire et surtout Le Bouscat sont véritablement en baisse. Les difficultés d'accès pour le premier, la gratuité de la 1^{ère} heure en surface et la permissivité en matière de stationnement illicite pour Le Bouscat peuvent être des pistes d'explication.

Gambetta, par le report de clientèle obtenu après fermeture d'Ilot Bonnac, Saint-Jean, dont l'occupation globale est exceptionnelle, Camille-Jullian, Le Bouscat, Porte de Bordeaux, République et Victoire, pour leur perte d'activité globale, ainsi que les nouveaux parcs des quais gérés par BP 3000 pour leur forte croissance, sont donc les parcs à mettre en exergue en 2005.

En ce qui concerne les abonnements, on constate une hausse en 2005 (+ 141 abonnés Bergonié compris). Centre commercial Mériadeck, Porte de Bordeaux, Camille-Jullian et Victoire sont cependant en perte d'abonnés depuis deux ans. A l'inverse, les parcs Jean Jaurès, Bourse et Salinières connaissent une forte progression.

La diffusion des abonnements résidents est elle-même en nette progression par rapport à 2004 (+ 300), et atteint 17,5 % du nombre total d'abonnements diffusés. Le ratio abonnés résidents / abonnés tous types se révèle élevé dans les trois derniers parcs mis en services sur les quais.

3) Synthèse

Des évolutions très diverses par commune

Qu'il s'agisse des parcs de stationnement ou de la voirie payante, la ville de Bordeaux poursuit sa progression attendue vers des résultats en rapport avec ceux obtenus en 2000, avant le chantier du tramway.

La commune du Bouscat voit ses résultats poursuivre leur chute et fait nouveau, cela concerne aussi le parc de stationnement de la « Barrière du Médoc ».

Mérignac, à l'inverse du Bouscat, enregistre un accroissement de ses résultats aussi bien en surface qu'en ouvrage. Cependant, le contexte du centre-bourg ne permet d'optimiser ni la zone de stationnement payant ni le parc de stationnement.

Enfin, on constate avec les travaux une baisse des résultats en surface pour Pessac pour la première fois depuis 2001 tandis que le parc de stationnement augmente les siens. De même que pour Mérignac, le stationnement payant dans cette commune présente une très forte marge de progression.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées communication.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2006**

M. MICHEL BROQUA